Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Sciences économiques et sociales

Session 2023 • Polynésie • Jour 2

Code sujet **23-SESJ2PO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Structuration et hiérarchisation de l’espace social français aujourd’hui
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Progrès technique endogène
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Évolution du taux de chômage et chômage conjoncturel
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Diversité des acteurs et échelles des questions environnementales
1 réponses • sujet p. 8–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

None points

Structuration et hiérarchisation de l’espace social français aujourd’hui

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Comment l’espace social français est-il structuré et hiérarchisé aujourd’hui ? Construisez une argumentation à partir d’une problématique que vous élaborerez et mobilisez des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier. Utilisez le vocabulaire économique et social spécifique approprié et organisez le développement sous la forme d’un plan cohérent qui ménage l’équilibre des parties.

Démarche et plan. Il faut comprendre l’« espace social » comme l’organisation des individus et des groupes selon leurs positions et leurs ressources, et sa « hiérarchisation » comme l’existence d’inégalités de ressources, de conditions de vie et de pouvoir. Les documents invitent à traiter plusieurs dimensions : revenus et composition des ménages, origine sociale et parcours scolaire, emploi, genre et territoire. Le plan distingue d’abord les principaux facteurs qui positionnent et hiérarchisent les individus, puis montre que ces dimensions se cumulent et se croisent, sans réduire la société à une seule échelle ou à des classes parfaitement homogènes.

Introduction. Les individus n’occupent pas tous la même position dans la société : leurs ressources économiques, leur profession, leur niveau de diplôme, leur sexe ou leur lieu de résidence peuvent différer et se traduire par des conditions de vie inégales. L’espace social désigne cette organisation relationnelle des positions sociales ; il est hiérarchisé lorsque certaines positions donnent accès à davantage de ressources, de sécurité et de possibilités que d’autres. Pour autant, les écarts ne se résument pas à une opposition unique entre riches et pauvres : plusieurs critères se combinent et produisent des situations diverses. On peut donc se demander quels facteurs structurent et hiérarchisent aujourd’hui l’espace social français, et comment ils se renforcent ou se croisent. Nous verrons que les ressources économiques et les positions sociales organisent des écarts importants, puis que ces inégalités se déclinent et se cumulent selon les parcours, le genre et les territoires.

I. Des ressources économiques et des positions sociales inégalement réparties structurent l’espace social.

Le revenu est un facteur central de hiérarchisation, car il détermine en partie la consommation, le logement et les conditions matérielles d’existence. Le document 1 présente des seuils de pauvreté et de richesse établis respectivement à la moitié et au double du revenu médian. Il montre également que les revenus disponibles mensuels et les seuils varient selon le type de ménage. À la lecture du graphique, le revenu médian est d’environ 1 600 euros pour une personne seule et d’environ 4 100 euros pour un couple avec deux enfants. Les seuils correspondants sont donc proches de 800 euros et 3 200 euros pour une personne seule, et de 2 050 euros et 8 200 euros pour un couple avec deux enfants : le seuil de pauvreté correspond à la moitié du revenu médian et celui de richesse à son double. Ces montants sont des ordres de grandeur lus sur le graphique. Ils ne signifient pas qu’un ménage avec enfants dispose nécessairement d’un niveau de vie plus élevé : le nombre de personnes à faire vivre varie. Pour comparer les niveaux de vie, il faut tenir compte de la composition du ménage, notamment au moyen d’unités de consommation.

La position dans la division du travail contribue aussi à organiser l’espace social. La profession et la catégorie socioprofessionnelle (PCS) renseignent notamment sur le statut, les qualifications et les conditions de travail. Les cadres disposent en moyenne de ressources et d’une stabilité professionnelle différentes de celles des ouvriers ou des employés, même si chaque catégorie comprend des situations diverses. Le

diplôme, qui facilite généralement l'accès à certaines professions, intervient également dans cette hiérarchie. Le document 4 l'illustre par les écarts de chômage selon le diplôme et l'ancienneté de sortie de formation : parmi les actifs sans diplôme ou titulaires du brevet sortis de formation depuis un à quatre ans, le chômage approche 45 %. Le graphique indique un taux nettement plus faible pour les titulaires d'un bac + 2 ou plus dans cette même durée, autour de 9 %. L'écart est donc important, sans que le diplôme garantisse à lui seul l'accès à l'emploi : le chômage dépend également de la conjoncture, des expériences et de la situation du marché du travail.

Les ressources ne sont pas seulement monétaires. En mobilisant les travaux de Pierre Bourdieu, on peut distinguer le capital économique, le capital culturel — par exemple les connaissances et les titres scolaires — et le capital social, c'est-à-dire les relations mobilisables. Leur répartition inégale contribue à différencier les trajectoires et les pratiques. Ainsi, la réussite scolaire peut favoriser l'accès à des emplois qualifiés, tandis que les ressources économiques et culturelles de la famille peuvent faciliter la poursuite d'études. Ces mécanismes contribuent à la reproduction sociale, sans rendre les trajectoires individuelles entièrement déterminées.

II. Une hiérarchie multidimensionnelle, marquée par des inégalités qui se croisent et se cumulent.

L'origine sociale est liée aux parcours scolaires et aux choix de spécialités, mais ces relations ne doivent pas être confondues avec une causalité démontrée par un simple tableau. Le document 2 montre qu'en terminale générale, les élèves d'origine très favorisée représentent 38,8 % de l'ensemble, contre 21,4 % d'origine défavorisée. Dans la doublette mathématiques, physique-chimie, les élèves d'origine très favorisée représentent 52,4 % des élèves, alors que ceux d'origine défavorisée en représentent 14,2 %. Dans la doublette LLCER, SES, ces parts sont respectivement de 31,6 % et 25,5 %. Ces écarts montrent que la composition sociale varie selon les spécialités choisies. Les ressources familiales, les performances scolaires, l'information disponible et les aspirations peuvent contribuer aux choix d'orientation ; le tableau, à lui seul, ne permet toutefois pas d'isoler le poids de chacun de ces mécanismes.

Le genre constitue une autre dimension de la structuration sociale. Dans le même document, les filles représentent 56,1 % de l'ensemble des élèves, mais 36 % des élèves en mathématiques, physique-chimie et 72,7 % en LLCER, SES. Ces répartitions signalent une différenciation des choix scolaires selon le sexe. Les normes de genre, la socialisation et les représentations des disciplines ou des métiers peuvent contribuer à cette différenciation ; les chiffres constatent des écarts et ne suffisent pas, à eux seuls, à établir leurs causes. Comme les choix de formation participent à la répartition ultérieure dans les professions, ces écarts scolaires peuvent contribuer à des inégalités professionnelles, notamment de carrière et de rémunération.

La position dans l'espace social dépend aussi du territoire. Les habitants d'un quartier ou d'un département n'ont pas partout le même accès aux services publics, à l'emploi ou aux équipements. Le document 3 rapporte que cinq maires de Seine-Saint-Denis dénoncent des moyens insuffisants dans plusieurs domaines. Selon le rapport cité, Bondy et Stains comptaient moins d'un policier pour 400 habitants, contre un policier pour 315 habitants dans le XVIIIe arrondissement de Paris. Le délai d'audiencement indiqué pour le tribunal d'instance d'Aubervilliers était de 12 mois, contre deux mois à Paris. Le document signale aussi qu'un élève de Seine-Saint-Denis perd en moyenne un an sur l'ensemble de sa scolarité en raison des difficultés à remplacer les professeurs absents, et que 49,5 % des enseignants du secondaire restent moins de deux ans dans leur établissement. Ces données illustrent des inégalités territoriales d'accès à des services et à des ressources collectives. Elles peuvent peser sur les parcours, mais ne prouvent pas que le territoire détermine mécaniquement le devenir de chaque habitant.

Ces dimensions peuvent se cumuler : une personne peu diplômée, exposée au chômage et vivant dans un territoire où certains services sont sous-dotés peut rencontrer plusieurs obstacles simultanés. Inversement, le cumul de ressources économiques, culturelles et relationnelles peut faciliter l'accès aux études et à des

emplois stables. Il faut néanmoins éviter de représenter l'espace social comme une juxtaposition de groupes uniformes. Les situations varient au sein d'une même catégorie sociale, et les trajectoires peuvent changer au cours de la vie. L'âge, la configuration familiale, le parcours professionnel et les mobilités contribuent également à cette diversité.

Conclusion. Aujourd'hui, l'espace social français est structuré par la répartition inégale des revenus, des professions, des diplômes et des différentes formes de capital. Il est également hiérarchisé par des écarts liés à l'origine sociale, au genre et au territoire, qui peuvent se renforcer mutuellement. Les documents mettent en évidence des différences concrètes de revenus, de choix scolaires, de chômage et d'accès aux services publics. Toutefois, aucune dimension ne suffit isolément à décrire la position d'un individu : les groupes sont hétérogènes et les trajectoires ne sont pas entièrement déterminées. L'espace social français est donc à la fois inégal, multidimensionnel et traversé par des parcours divers.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'espace social français est hiérarchisé par des inégalités de revenus, de professions et de diplômes, mais aussi par l'origine sociale, le genre et le territoire. Ces dimensions peuvent se cumuler et peser sur les conditions de vie et les trajectoires, sans déterminer mécaniquement le destin de chacun. Il faut donc comprendre cette hiérarchie comme multidimensionnelle et composée de groupes aux situations diverses.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Progrès technique endogène

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 6

> À l’aide d’un exemple, vous montrerez que le progrès technique est endogène.

Le progrès technique désigne l’ensemble des innovations qui améliorent les façons de produire ou les produits. Il est dit **endogène** lorsqu’il est généré au sein de l’économie par les décisions et les investissements des agents, plutôt que considéré comme un facteur extérieur qui s’imposerait à eux.

Par exemple, une entreprise peut investir dans la recherche-développement (R&D) pour concevoir un procédé de fabrication plus efficace. Si ce procédé permet de produire davantage avec les mêmes quantités de travail et de capital, il constitue une innovation qui accroît la productivité : l’investissement de l’entreprise a donc contribué au progrès technique. Celui-ci peut ensuite se diffuser à d’autres entreprises et favoriser de nouvelles innovations. Cet exemple montre que le progrès technique est produit par l’activité économique elle-même ; il est donc endogène.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le progrès technique est endogène lorsqu’il est issu des décisions et des investissements réalisés dans l’économie. Par exemple, une entreprise qui investit en recherche-développement pour mettre au point un procédé de fabrication plus productif contribue au progrès technique : son innovation permet de produire davantage avec les mêmes facteurs de production. Les connaissances ainsi créées peuvent se diffuser et susciter d’autres innovations. Le progrès technique est donc généré au sein de l’économie et peut, en retour, accroître la productivité.

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Évolution du taux de chômage et chômage conjoncturel

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document, vous montrerez comment a évolué le taux de chômage de 2006 à 2010.

Je lis le taux de chômage sur l’axe vertical, exprimé en pourcentage des actifs, aux dates demandées et repère les étapes entre 2006 et 2010. Les valeurs étant lues sur un graphique, elles sont approximatives.

En 2006, le taux est d’environ 9,2 %. Il baisse jusqu’à environ 7,2 % en 2008, puis remonte nettement. Il atteint environ 9,5 % autour de 2009, avant de se situer aux environs de 9,2 à 9,3 % en 2010.

Pour comparer les seules valeurs de début et de fin, on constate une variation faible : environ 9,2 à 9,3 % moins 9,2 %, soit autour de 0 à 0,1 point de pourcentage. Cela ne doit pas masquer la forte baisse, puis la remontée, observées entre ces deux dates.

RÉPONSE À RETENIR

De 2006 à 2008, le taux de chômage diminue, d’environ 9,2 % à 7,2 % des actifs. Il remonte ensuite fortement, jusqu’à environ 9,5 % autour de 2009, puis revient aux environs de 9,2 à 9,3 % en 2010. Au total, le taux de 2010 est proche de celui de 2006, mais son évolution entre ces deux dates est marquée par une baisse suivie d’une remontée.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document et de vos connaissances, vous expliquerez les effets des fluctuations de l’activité économique sur le chômage conjoncturel.

Le chômage conjoncturel désigne la part du chômage liée aux variations de l’activité économique à court terme. Pour l’expliquer, il faut relier les fluctuations de la demande et de la production aux besoins de main-d’œuvre des entreprises.

Lors d’un ralentissement ou d’une récession, la demande adressée aux entreprises peut diminuer. Celles-ci réduisent alors leur production et leurs besoins de travail : elles peuvent ralentir les embauches, ne pas remplacer les départs ou supprimer des emplois. Les personnes qui perdent leur emploi, ainsi que celles qui cherchent à en obtenir un sans y parvenir, contribuent alors à la hausse du chômage. À l’inverse, en période de reprise, la demande et la production progressent généralement ; les entreprises peuvent recruter davantage, ce qui tend à réduire le chômage conjoncturel. Cette réaction peut toutefois être différée, car les entreprises peuvent attendre de confirmer la reprise avant d’embaucher.

Le document montre qu’après une baisse jusqu’à environ 7,2 % en 2008, le taux de chômage remonte et se situe autour de 9,2 à 9,3 % en 2010, avec un maximum proche de 9,5 % autour de 2009. Cette évolution est compatible avec une dégradation de la conjoncture pendant la crise économique et financière de 2008. Le graphique établit une évolution du chômage, mais à lui seul ne prouve pas que les fluctuations de l’activité expliquent toute cette variation.

RÉPONSE À RETENIR

Les fluctuations de l’activité influencent le chômage conjoncturel par l’intermédiaire des besoins de main-d’œuvre des entreprises. Quand la demande et la production ralentissent, les entreprises tendent à moins embaucher ou à supprimer des emplois : le chômage augmente. Lors d’une reprise, la hausse de la production peut conduire à davantage de recrutements et à une baisse du chômage, parfois avec un délai. Le graphique illustre une remontée du taux après environ 7,2 % en 2008, jusqu’à environ 9,2 à 9,3 % en 2010, évolution compatible avec la dégradation de la conjoncture liée à la crise de 2008, sans que le graphique suffise à démontrer une causalité à lui seul.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Diversité des acteurs et échelles des questions environnementales

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les questions environnementales impliquent une diversité d’acteurs à différentes échelles. Développez un raisonnement, exploitez les documents du dossier, faites appel à vos connaissances personnelles et composez une introduction, un développement et une conclusion.

Introduction. Les questions environnementales désignent les problèmes liés aux dégradations de l’environnement, comme les pollutions, le changement climatique ou l’érosion de la biodiversité. Elles concernent des acteurs variés — pouvoirs publics, entreprises, ménages, associations et scientifiques — et des échelles allant du local au mondial. Certaines dégradations se manifestent près des lieux de production ou de vie, tandis que d’autres, comme le changement climatique, dépassent les frontières. Leur traitement suppose donc que des acteurs différents agissent et coordonnent leurs décisions. Nous montrerons d’abord que la diversité des enjeux mobilise la société, puis que les politiques environnementales s’organisent à plusieurs échelles, avant d’examiner le rôle des entreprises et des ménages.

1. Des enjeux environnementaux divers qui suscitent la mobilisation de la société. Les problèmes environnementaux ne sont pas de même nature ni de même ampleur. La pollution de l’air, de l’eau ou les nuisances sonores peuvent être ressenties à l’échelle locale ou régionale. À l’inverse, le changement climatique et la disparition d’espèces concernent des espaces bien plus vastes. Comme l’explique le document 2, le périmètre des politiques environnementales s’est élargi depuis les années 1970 : aux pollutions locales et régionales se sont ajoutés, dans les années 1980 et 1990, des enjeux globaux tels que la couche d’ozone, la biodiversité et le changement climatique.

Les préoccupations des Français évoluent également. D’après le document 1, la part des répondants citant le réchauffement de la planète comme le problème environnemental le plus préoccupant passe de 16 % en 2010 à 31 % en 2019, soit une hausse de 15 points de pourcentage. En 2019, c’est la préoccupation la plus souvent citée dans le tableau. La pollution de l’air est citée par 21 % des répondants en 2019, contre 19 % en 2010. Ces réponses montrent que des enjeux différents retiennent l’attention du public ; elles ne suffisent toutefois pas, à elles seules, à établir que l’évolution de l’opinion cause une décision politique particulière.

Les citoyens peuvent agir par leurs pratiques de consommation, mais aussi en faisant connaître leurs préoccupations et en participant au débat public. Les associations de protection de l’environnement et les scientifiques peuvent contribuer à alerter, à produire des connaissances ou à défendre certaines mesures. Cette pluralité importe car certaines activités produisent des coûts supportés par des personnes autres que celles qui les provoquent : c’est une externalité négative. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre contribuent au changement climatique et à des dommages qui ne sont pas nécessairement intégrés dans le coût privé de chaque activité émettrice. Les seules décisions individuelles ou celles des entreprises ne garantissent donc pas toujours que ces dommages collectifs soient pris en compte.

2. Une action publique qui articule plusieurs échelles. L’État intervient en adoptant des normes, des objectifs et des politiques publiques. Le document 2 rappelle la création, en 1971, d’un ministère chargé de la protection de la nature et de l’environnement, dont les compétences se sont ensuite étendues. Il

mentionne aussi des objectifs nationaux : le « facteur 4 », qui vise à réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, a été intégré à la Stratégie nationale de développement durable en 2003, puis réaffirmé dans le Grenelle de l'environnement et dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Le plan climat de 2017 affiche l'objectif de neutralité carbone.

L'action ne se limite pas à l'échelle nationale. Les collectivités locales ont des compétences croissantes et peuvent adapter l'action aux territoires, par exemple en matière d'aménagement ou de gestion des ressources. À une échelle supérieure, les politiques européennes et les accords internationaux sont nécessaires lorsque les problèmes dépassent les frontières. Le document 2 indique que des réglementations européennes et des traités internationaux ont été transcrits dans le droit national. Il cite la Convention Climat de Rio de 1992, l'Accord de Paris de 2015 et des directives européennes sur la protection des zones aquifères, auxquelles répondent notamment les lois françaises sur l'eau de 1992 et de 2006. Ces exemples montrent l'articulation entre engagements internationaux, règles européennes et politiques nationales ou locales : une pollution transfrontière ou le changement climatique ne peuvent être traités efficacement par un seul territoire agissant isolément.

Cette coordination est cependant complexe. Les États et les acteurs économiques peuvent avoir des intérêts différents et les coûts des transformations ne sont pas répartis de façon identique. La construction de politiques environnementales implique donc des négociations, des arbitrages et le contrôle de l'application des règles. Le document 2 souligne justement l'ouverture progressive des politiques à des dispositifs de dialogue avec les acteurs de la société. Le Grenelle de l'environnement de 2007 constitue un tournant dans cette phase d'ouverture ; les lois Grenelle I de 2009 et II de 2010 incluent des instruments destinés à traiter les principaux enjeux environnementaux et organisent la gouvernance des politiques dédiées.

3. Entreprises et ménages : des acteurs de la mise en œuvre. Les entreprises ont un rôle important car leurs procédés de production et leurs produits peuvent contribuer aux pressions exercées sur l'environnement. Elles peuvent notamment développer des écoproduits, certifier leurs procédés, améliorer leur efficacité énergétique ou économiser les ressources. Le document 3 montre que les engagements observés varient selon l'impact environnemental que les entreprises attribuent à leur activité. Ainsi, 40 % des entreprises qui estiment que leur activité a un très fort impact développent des écoproduits, contre 12 % de celles qui déclarent que leur activité n'a pas d'impact. Le graphique présente aussi des parts plus élevées, pour plusieurs types d'engagement, parmi les entreprises estimant leur impact très fort que parmi celles l'estimant nul ou très faible.

Ces données décrivent une association entre impact estimé et engagements déclarés ; elles ne prouvent pas que l'impact estimé cause à lui seul l'adoption de ces pratiques. Les entreprises peuvent être motivées par la réglementation, la demande des consommateurs, la réduction de leurs coûts ou leur image. Les ménages interviennent également par leurs choix de consommation, de transport ou d'énergie, et en répondant aux incitations ou aux obligations publiques. Mais l'action volontaire a des limites : entreprises et consommateurs ne disposent pas toujours des mêmes moyens, et la recherche d'un intérêt individuel peut conduire à négliger des dommages collectifs. Les normes, les incitations et les investissements publics peuvent alors orienter les comportements et accompagner les changements.

Conclusion. Les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs parce qu'elles touchent à la fois aux pratiques quotidiennes, à la production économique et aux décisions collectives. Les citoyens, les associations, les scientifiques et les entreprises participent à la prise de conscience et à la mise en œuvre de solutions, tandis que les pouvoirs publics fixent des règles et organisent la coordination. Comme les problèmes vont du local au mondial, l'action doit elle aussi s'articuler entre collectivités, État, Union européenne et coopération internationale. La gouvernance environnementale repose ainsi sur la combinaison d'initiatives, de négociations et de règles à plusieurs échelles.

RÉPONSE À RETENIR

Les questions environnementales mobilisent des citoyens, des associations, des scientifiques, des entreprises et des pouvoirs publics. Parce que les dégradations vont des pollutions locales au changement climatique mondial, leur traitement exige une coordination entre acteurs et entre échelles locale, nationale, européenne et internationale. Les documents l'illustrent par l'évolution des préoccupations des Français, l'articulation des politiques environnementales et les engagements déclarés des entreprises.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-sciences-eco-sociales-2023-polynesie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.